



Rapport annuel 2019

MEDIMMIGRANT

Asbl subsidiée par la Commission communautaire flamande
et la Commission communautaire commune





Rue Gaucheret 164, 1030 Bruxelles

Tél. : 02/274.14.33 ou [0800/14.960](tel:080014960)

Permanences téléphoniques : lundi, jeudi et vendredi de 10h à 13h, mardi de 14h à 18h

info@medimmigrant.be - www.medimmigrant.be

BE79 0012 3896 4933 (Fortis)

BE18 5230 4839 2365 (Triodos)

En 2019, Medimmigrant a célébré son 25^e anniversaire. Nous avons marqué le coup en organisant une fête, le 22 novembre, à la salle Zinnema à Anderlecht, en présence de nombreux anciens administrateurs et collaborateurs, mais aussi d'un certain nombre de personnalités politiques qui nous avaient soutenus dès le début. La nécessité d'une asbl telle que la nôtre à Bruxelles, mais aussi ailleurs, prouve que la problématique perçue par nos fondateurs, il y a un quart de siècle, garde malheureusement toute son actualité.

Tout a commencé le 1^{er} octobre 1993 lorsque Didier Vanderslycke, alors président du Steunpunt Begeleiders Uitgeprocedeerden (Stebu), a voulu réagir au fait que les problèmes médicaux figuraient au premier rang des préoccupations des demandeurs d'asile déboutés. Didier s'est tourné vers le cabinet du secrétaire d'État de l'époque, Vic Anciaux, qui a décidé de soutenir une structure destinée aux personnes en séjour illégal ayant des besoins médicaux.

Medimmigrant a vu le jour le 24 novembre 1994. L'association s'appelait d'abord Steunpunt MZP, puis Medisch Steunpunt Mensen Zonder Papier.

L'asbl a recherché des partenaires dans le secteur médical pour s'efforcer de régler la question des soins médicaux aux personnes en séjour illégal. Tant la Cocom que la VGC ont dès le début contribué à la viabilité de notre association, certes de petite taille, mais ô combien nécessaire.

La loi sur le séjour des étrangers n'a cessé de se complexifier et un nombre croissant de personnes se voyaient délivrer un document provisoire dans le cadre de leur procédure. Oui, elles avaient droit au séjour, mais non, pas à l'assurance-maladie ou à l'intervention du CPAS. Les personnes en procédure d'asile nous posaient aussi de temps en temps des questions. Ce contexte social nous a amenés à élargir notre public cible aux personnes en séjour 'précaire' et à nous choisir un nouveau nom : Medimmigrant.

Dire que la problématique de la migration détermine l'agenda politique revient à enfoncer une porte ouverte. En octobre 2019, les demandes d'asile avaient grimpé à 2929. Le nombre de migrants en transit est difficile à établir, mais un centre d'accueil tel que la Porte d'Ulysse à Haren, qui a pu voir le jour grâce à la Plate-forme citoyenne de soutien aux réfugiés, n'a toujours aucune certitude sur son avenir et doit régulièrement préparer jusqu'à 300 repas par jour. Le nombre de sans-abri, en augmentation constante, a franchi le cap des 5 000 à Bruxelles. Toutes ces personnes en situation d'extrême vulnérabilité ont droit à une assistance médicale et juridique.

Dans le livre blanc sur l'accès aux soins de l'INAMI et Médecins du Monde, publié en 2014, des recommandations prioritaires ont été formulées, notamment le fait de simplifier le système d'accès aux soins de santé et de l'ouvrir davantage aux personnes non couvertes par l'assurance-maladie. Une partie de ces recommandations finissent par se traduire en décisions, d'autres sont encore au frigo.

La bonne nouvelle, c'est que la déclaration de politique générale de la Région de Bruxelles-Capitale mentionne explicitement le droit à la santé pour les personnes en séjour illégal. Il y est en outre question du droit à une aide et à des soins avec le support nécessaire de la première ligne, qui ne dispose pas toujours des moyens pour prendre en charge ce public vulnérable. On parle d'une fonction

« 0,5 », qui doit être assumée par une série d'organisations disposant d'une expertise spécifique, comme Medimmigrant et trois autres partenaires, à savoir la 1^e ligne, la 2^e ligne (principalement les hôpitaux) et les CPAS. Ces quatre partenaires devront collaborer pour détecter les besoins qui ne sont pas satisfaits, ou alors insuffisamment, et intégrer le plus vite possible à la première ligne les personnes vulnérables en situation de détresse. À cet égard, les collaborateurs de Medimmigrant joueront pleinement leur rôle d'experts. Nous espérons recevoir une compensation financière pour ces efforts, surtout si les autres experts seront, eux, rémunérés.

Le travail ne manquera donc pas en 2020... Heureusement, outre notre direction active, composée de Veerle Evenepoel, Stéphanie Jassogne et Katrijn Vanhees, nous avons aussi une équipe parée à toute épreuve. Je souhaite remercier de tout cœur les uns et les autres pour tout ce qu'ils font au quotidien en faveur des sans-voix et des personnes qui dépendent du bon vouloir d'autrui.

Louis Ferrant
Président

AVANT-PROPOS	3
1. MEDIMMIGRANT.....	6
Mission et valeurs	6
Vision	7
Charte	8
Formation du personnel	9
2. PLAN PLURIANNUEL 2015-2020.....	10
Thème 1 – Accès aux soins de santé.....	10
Thème 2 – Venir, séjourner et repartir avec un problème médical	11
Thème 3 – Droits sociaux fondamentaux des personnes médicalement vulnérables	11
3. TRAVAIL STRUCTUREL.....	13
Formations et Exposés	13
Contacts structurels.....	14
Travail politique	14
Info aux étudiants, aux chercheurs et à la presse	15
Groupes de travail/concertations.....	15
Communication – instruments de travail	16
Accompagnement.....	19
Autres activités	19
4. QUELQUES CHIFFRES SUR LES QUESTIONS ADRESSEES A MEDIMMIGRANT.....	20
Nombre de demande.....	20
Moyens de contact.....	20
Qui sont les demandeurs.....	20
5. QUE SAVONS-NOUS DES PERSONNES CONCERNEES	22
Type de demandes	22
Nombre de personnes concernées et lieu de séjour	25
Pays d'origine	27
Âge et sexe	28
Statut de séjour	29
Thématique médicale	30
Intervention du fonds médical	30
6. L'ASBL MEDIMMIGRANT	32
Soutien financier	32
Membres du personnel et du Conseil d'Administration.....	32

1. MEDIMMIGRANT

Medimmigrant est une asbl établie à Schaerbeek. Elle a été créée il y a 25 ans sous le nom de 'Medische Steunpunt mensen zonder papieren'. En 2005, l'Assemblée Générale a pris la décision de changer son nom en Medimmigrant parce que ses services étaient utilisés non seulement par les 'sans-papiers', mais aussi par les personnes avec un statut de séjour provisoire telles que les demandeurs d'asile, les personnes en attente d'un regroupement familial, les personnes ayant introduit une demande de régularisation, etc.

Dans le présent rapport annuel, vous en saurez plus sur les activités de Medimmigrant, de ses effectifs et du soutien financier au cours de l'année 2019.

MISSION ET VALEURS

La mission et les valeurs de Medimmigrant ont été déterminées lors de sa création.

Medimmigrant s'adresse aux personnes en situation de séjour précaire qui habitent la Région de Bruxelles Capitale (RBC), ainsi qu' à leur entourage et aux professionnels implantés dans la RBC. (délimitation du groupe cible et de la zone géographique couverte)

Notre asbl veut informer ces personnes des sujets qui touchent à la thématique médicale et les soutenir dans leurs tentatives d'obtenir une réponse à leurs questions. (information et médiation)

Notre organisation lutte pour ancrer le droit aux soins de santé dans la législation et pour le mettre concrètement en œuvre dans les institutions, structures et services sociaux... (accès aux soins de santé inscrit dans la législation)

Medimmigrant demande l'implémentation de droits sociaux fondamentaux (et plus particulièrement l'accès au logement, à l'accueil et à certains allocations) pour les personnes en situation de séjour illégal ou précaire qui sont, d'un point de vue médical, très vulnérables. (droits sociaux fondamentaux des personnes vulnérables)

Medimmigrant défend pour terminer aussi une politique des étrangers, de l'immigration, de la santé et du bien-être, qui tient compte des besoins médicaux de ces personnes. (voix du public cible auprès des différents niveaux de pouvoir)

La base sur laquelle repose la mission de Medimmigrant est le droit de tout être humain à une existence et à un traitement dignes de ce nom (CEDH, 4/11/1950).

Medimmigrant s'appuie sur les principes suivants :

- Le principe de solidarité (la solidarité entre les malades et les personnes bien portantes via notamment les mécanismes de la sécurité sociale) ;
- Les droits sociaux fondamentaux inscrits dans la Constitution Belge ;

- La définition de la santé telle qu'elle est fournie par l'Organisation Mondiale de la Santé (2002) : 'la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité'.

Et sur les conventions (inter)nationales suivantes :

- La loi antiracisme ou loi du 10 mai 2007 modifiant la loi du 30 juillet 1981 et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie ;
- La loi anti-discrimination du 10 mai 2007 ;
- La Convention Européenne des Droits de l'Homme (Rome, 04/11/1950) ;
- La Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ;
- La Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (NU, 20/11/1990) ;
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (NU, 10/12/1948), et en particulier l'article 3 et le droit à la sûreté ;
- La Convention des NU relative à la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille (n°126 NU 18/12/1990) ;
- Le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (NU, 1966).

VISION

La vision de Medimmigrant avait été rédigée à l'occasion du plan pluriannuel 2010-2015 et légèrement adaptée suite au nouveau plan pluriannuel 2015-2020.

Nous voulons accomplir la mission de Medimmigrant en offrant des services professionnels à notre public. Nous nous efforçons de résoudre les problèmes individuels au niveau structurel afin d'inciter de cette manière les autorités publiques à adopter une politique des étrangers, des migrations et de l'aide sociale qui soit humaine et réaliste et qui accorde une place centrale aux besoins sanitaires des personnes en situation de séjour précaire.

Nous voulons transmettre des informations aux personnes en situation de séjour précaire et les accompagner tout en faisant preuve de respect pour leur autonomie et leur débrouillardise. Nous agissons sans la moindre discrimination et en nous basant sur la justice sociale et la dignité humaine. Nous cherchons à fonctionner en réseau et à pratiquer la transparence dans notre action et nos méthodes de travail, tout en respectant la législation. Nous soumettons l'organisation à un exercice d'autocritique au moment opportun et sommes tenus par le secret professionnel.

À partir du contexte médical, Medimmigrant tient compte des perspectives d'avenir rationnelles et réalistes de la personne accompagnée, que ce soit en Belgique, dans le pays d'origine ou dans un pays tiers. Dans toutes nos actions, nous nous efforçons de donner une image correcte de la situation et d'accroître l'acceptation, par la société, des personnes en situation précaire ayant des problèmes médicaux.

CHARTRE

L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 OCTOBRE 2014 AVAIT DEMANDE A L'EQUIPE DE PREPARER UN TEXTE EXPOSANT EN QUELQUES PARAGRAPHERS LES RAISONS POUR LESQUELLES LES COLLABORATEURS, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ASSEMBLEE GENERALE SOUTIENNENT LA MISSION DE L'ORGANISATION. LE TEXTE A ETE DEBATTU ET APPROUVE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 MARS 2015.

Le droit aux soins de santé est un droit social, consacré par la Constitution belge, mais aussi par plusieurs traités internationaux. Partout dans le monde, on s'accorde à considérer que ce droit doit être octroyé à tous.

Pour Medimmigrant, l'égalité et la dignité sont d'autres valeurs de base, proclamées par la Déclaration universelle des droits de l'homme et reconnues comme les fondements de la liberté, de la justice et de la paix.

S'appuyant sur ce droit et ces valeurs, Medimmigrant veut prendre la défense d'un des groupes les plus vulnérables de notre société : les personnes qui ont des problèmes médicaux et dont le statut de séjour est incertain. Quelle que soit leur situation, elles font partie de la société dans laquelle nous vivons.

La vulnérabilité de ces personnes est indéniable. En premier lieu, leur état de santé est préoccupant. Ensuite, comme elles sont d'origine étrangère, les autorités et la société ont souvent une attitude fermée à leur égard. Enfin, nous constatons que la plupart d'entre elles sont, d'une manière ou d'une autre, nécessiteuses.

Cette vulnérabilité multiple marginalise facilement ces personnes. Pour assurer le succès de leur processus de guérison, un soutien, des informations et des encouragements supplémentaires sont souvent nécessaires.

Pour cela, nous nous appuyons sur des bases légales et sur une attitude empreinte d'humanisme. « La guérison est une question de temps, mais aussi de chances », disait Hippocrate dans Du régime. Medimmigrant veut accroître ces chances en informant ces personnes et en leur donnant la confiance nécessaire pour qu'elles osent demander leur dû.

Mais seuls, nous sommes impuissants. Medimmigrant milite donc aussi pour une meilleure acceptation sociale de ce public cible afin d'améliorer sa condition. Ce qui nous motive, ce ne sont pas seulement des considérations humanitaires, mais aussi l'importance de la cohésion sociale et le souci du vivre-ensemble.

Notre raison d'être et notre engagement reposent par conséquent sur le constat que ces besoins sont présents de manière criante dans notre société, d'une part, et sur la perspective des valeurs et des droits que nous souhaitons défendre, d'autre part.

FORMATION DU PERSONNEL

Le travail sociojuridique fourni par Medimmigrant exige un recyclage permanent dans divers domaines du droit : droit des étrangers, droit social, droit de la santé. Nous nous en remettons pour cela aux lettres d'information d'organisations plus spécialisées et aux contacts téléphoniques que nous avons avec elles, ainsi qu'aux informations glanées sur l'internet. En 2019, plusieurs collaborateurs ont suivi des formations sur place :

- Séance d'information organisée par les Ateliers des droits sociaux sur la politique fédérale en matière d'accès aux soins de santé ;
- formation « Regard sur différents fonds de l'assurance obligatoire » organisée par l'association précitée ;
- participation aux états généraux bruxellois de la santé et du social (journée de concertation organisée par la Huis voor Gezondheid) ;
- chaire 'Migration' sur les droits sociaux organisée par De Keure à Anvers ;
- formation en droit des étrangers organisée par De Keure à Gand ;
- participation à des ateliers organisés par l'asbl Orbit sur l'idée néerlandaise de créer des places d'accueil pour personnes en séjour illégal et sur la meilleure manière de s'entretenir avec une personne qui s'est vu décerner un ordre de quitter le territoire ;
- formation sur la procédure d'asile et les droits sociaux des demandeurs d'asile, des réfugiés reconnus et des bénéficiaires de la protection subsidiaire, organisée par l'Agentschap Integratie en Inburgering ;
- participation à un atelier sur le « pare-feu » (*firewall*), un environnement sûr où des soins de santé peuvent être administrés sans que l'Office des étrangers en soit informé, une initiative de Picum (Plate-forme pour la coopération internationale sur les migrants sans papiers).

Étant donné que nous avons lancé un nouveau site web en 2019, les collaborateurs de l'organisation chargés de le concevoir ont suivi une formation pour pouvoir le mettre à jour rapidement.

2. PLAN PLURIANNUEL 2015-2020

Vous trouverez ci-dessous les objectifs que l'assemblée générale du 5 mars 2015 a approuvés pour les trois thèmes de Medimmigrant. Nous vous donnons ensuite un aperçu des activités entreprises en 2019 pour les réaliser. Pour les données chiffrées concernant les questions relatives aux thèmes ci-dessous ainsi que leur contenu, nous renvoyons le lecteur aux chapitres 3 et 4.

THEME 1 – ACCES AUX SOINS DE SANTE

Objectifs :

- Plaider pour l'accès à l'assurance-maladie de catégories spécifiques de personnes en situation de séjour précaire, en particulier les mineurs
- Défendre l'accès aux soins de santé des demandeurs d'asile et d'autres personnes en situation de séjour précaire
- Militer en faveur de l'application de l'A.R. 'Aide Médicale Urgente' tant qu'il n'existe pas de droit plus effectif aux soins de santé

Il ressort des données chiffrées qu'en 2019 aussi, nous avons été contactés le plus souvent (67 %) pour ce thème, et plus spécifiquement pour des demandes d'informations et de conseils sur la procédure d'aide médicale urgente (AMU) pour les personnes en séjour illégal. En 2019, nous avons dès lors continué à consacrer une grande attention à notre action politique en vue de la réforme de la procédure d'AMU, qui a été votée par le Parlement en 2018 mais n'est pas encore entrée en vigueur. Avec Myria et Médecins du monde, nous avons eu un entretien avec le service juridique du SPP Intégration sociale.

L'importance de ce thème ressort également du nombre de demandes de formation. En 2019, nous avons de nouveau donné des formations, aussi bien en français qu'en néerlandais, aux personnes mêmes ou aux organisations juridiques, médicales ou sociales (une énumération en est donnée plus loin dans le rapport annuel). Nous avons également fourni ces informations par téléphone ou e-mail à des collaborateurs d'organisations de santé ou à des avocats dans le contexte d'un dossier concret ou pour leur permettre de conseiller à leur tour leurs collègues.

Pour répondre aux questions sur l'accès aux soins de santé des demandeurs de protection internationale (demandeurs d'asile), nous avons mis en évidence, sur notre site web, des informations à ce sujet, et plus spécifiquement le 'formulaire de demande pour obtenir un réquisitoire' via un 'lien d'accès rapide'. Nous avons aussi été en contact avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen sur le rapport du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) relatif à l'accès des demandeurs d'asile aux soins de santé. Nous avons eu une réunion avec nos collègues de l'Agentschap Integratie en Inburgering, l'asbl Atlas et le CIRÉ sur les failles et les bonnes pratiques de Fedasil en ce qui concerne l'accès aux soins de santé. Nous avons apporté notre contribution à l'actualisation du vade-mecum de Fedasil sur l'accès aux soins de santé.

En 2019, nous avons fourni à 259 reprises des informations sur l'intervention d'une éventuelle assurance privée ou l'accès à l'assurance-maladie publique. Ce chiffre est assez élevé et logique aussi car, lorsqu'une demande nous est adressée, nous vérifions avant tout si l'intervention d'une assurance n'est pas possible pour le remboursement des frais médicaux. À leur demande, nous avons rencontré les Mutualités chrétiennes pour discuter de leurs nouvelles activités éventuelles en faveur des personnes en séjour précaire.

THEME 2 – VENIR, SEJOURNER ET REPARTIR AVEC UN PROBLEME MEDICAL

Objectifs :

- Militer en faveur d'une clarification des règles relatives au visa pour raisons médicales
- Promouvoir le soutien médical lors du retour
- Fournir des conseils sur les possibilités de séjour pour raisons médicales

En 2019, on nous a posé 340 questions sur ce thème, dont 148 sur la procédure d'autorisation de séjour pour raisons médicales. Ces questions émanent des intéressés en personne, de leur entourage mais souvent aussi d'avocats. On nous a demandé des informations sur la procédure, mais aussi d'évaluer les chances d'aboutir d'une telle demande. Nous avons reçu en outre 22 demandes d'avocats qui cherchaient spécifiquement des informations sur l'accessibilité des soins pour une maladie déterminée dans le pays d'origine, une information très importante dans ce genre de procédure.

Nous avons demandé à un avocat spécialisé de remettre un avis circonstancié sur une thématique spécifique, à savoir le dépôt d'une demande d'autorisation de séjour pour raisons médicales depuis un hôpital, un centre d'accueil pour sans-abri, une adresse de référence. Grâce à ces informations, nous pouvons mieux informer les personnes qui nous interrogent.

En 2019, nous avons eu 65 demandes sur le thème 'visa pour raisons médicales'. Nous avons actualisé la page du site web qui traite de la question car nous estimons que les informations spécifiques ne sont pas faciles à trouver sur le site officiel de l'Office des étrangers.

THEME 3 – DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX DES PERSONNES MEDICALEMENT VULNERABLES

Objectifs :

- Défendre l'accès à l'aide financière ou matérielle de certaines catégories de personnes médicalement vulnérables
- Fournir des informations sur la Direction générale des personnes handicapées, le Fonds des accidents médicaux et le Fonds des accidents du travail et, si possible, plaider en faveur de leur intervention
- Fournir des informations sur une intervention possible de l'assurance privée (assurance scolaire, assurance voyage, assurance accident du travail...) et inciter la personne à entreprendre des démarches pour obtenir une indemnisation

Outre le thème 'Accès aux soins de santé' et 'Venir, séjourner et repartir avec un problème médical', d'autres thèmes sont importants pour permettre aux personnes en situation de séjour précaire et ayant des besoins médicaux de mener une vie humainement digne. Nous les désignons sous le vocable de 'droits sociaux fondamentaux' : pensons, par exemple, au soutien du CPAS lorsqu'un retour s'avère impossible, aux possibilités d'accueil des personnes gravement malades, aux interventions lors d'un accident du travail...

Medimmigrant a pris part à l'après-midi de réflexion organisée par l'asbl Samenlevingsopbouw, un de ses partenaires, sur les objectifs à poursuivre pour protéger certains droits sociaux fondamentaux.

Nous avons également fait partie du groupe de travail de la Plate-forme Justice pour tous, qui a dressé l'inventaire des problèmes relatifs à l'accessibilité du système judiciaire. En 2019, ce groupe de travail a surtout travaillé à un nouveau site web, <https://pjpt-prvi.be>.

3. TRAVAIL STRUCTUREL

Vous trouverez ci-dessous de plus amples informations sur le fonctionnement structurel et les différentes actions que nous avons entreprises en 2019 pour atteindre les objectifs du plan pluriannuel.

FORMATIONS ET EXPOSES

Vous trouverez ci-dessous une énumération des formations et des exposés que nous avons donnés en 2019. Ces informations ont chaque fois été adaptées en fonction de l'organisation demandeuse. La plupart du temps, nous avons travaillé avec une présentation PowerPoint.

- Demi-journée de formation sur l'accès aux soins de santé des Mineurs Etrangers Non Accompagnés (MENA), sur demande de Caritas International (formation donnée à deux reprises à +/- 25 participants à chaque fois) ;
- Séance d'information d'1h sur l'accès aux soins de santé, sur demande de l'AMA (= Fédération des services d'aide aux sans-abris') (formation donnée à deux reprises à +/- 25 participants à chaque fois) ;
- Deux demi-journées de formation sur l'accès aux soins de santé des étrangers :
 - sur demande du CRI de Charleroi (+/- 25 participants)
 - sur demande du CRI de Namur (+/- 25 participants) ;
- Séance d'information sur le droit à l'Aide Médicale Urgente des personnes sans séjour légal, sur demande de l'ADDE (Association Droits Des Etrangers) dans le cadre de leur cycle de formation aux travailleurs sociaux (+/- 20 participants) ;
- Formation sur l'accès aux soins de santé à l'attention des travailleurs de Kind & Gezin Brussel (+/- 15 participants) ;
- Séance d'information à un professeur d'économie de la santé et à un doctorant de l'Université Catholique de Louvain sur l'accès aux soins de santé des femmes en situation de séjour précaire ;
- Séance d'information sur l'accès aux soins de santé des étrangers aux travailleurs de la Maison Médicale Couleur Santé ;
- Exposé sur l'accès aux soins de santé des étrangers aux étudiants de la haute école ISFSC, dernière année 'Assistant social' (+/- 60 participants) ;
- Séance d'information d'1h sur le cadre légal de la procédure AMU, sur demande de l'ADDE (Association Droits Des Etrangers) dans le cadre de leurs sessions de formations en droit des étrangers à l'attention des avocats, juristes et travailleurs sociaux (+/- 80 participants) ;
- Présence en tant qu'expert à une journée de formation sur l'accès aux soins de santé des étrangers sur demande de l'organisation 'Droits Quotidiens'. La formation s'adresse aux travailleurs de CPAS et au travailleurs sociaux en général (+/- 20 participants) ;
- Formation à des étudiants en médecine sur demande de la 'Huis voor Gezondheid' (+/- 5 participants) ;

- Formation sur les soins de santé sur demande du bureau d’avocats ‘DLA Piper’ à des primo-arrivants avec qui ils sont en contact ;
- Séance d’information sur les activités de Medimmigrant et présentation de notre nouveau site Internet à des travailleurs de Bon vzw Brussel ;
- Séance d’information sur l’ ‘Aide Médicale Urgente’ et sur les possibilités de (court) séjour pour personnes gravement malades à des travailleurs de CPAS, sur demande du CGGZ Brussel.

CONTACTS STRUCTURELS

Ces contacts structurels sont importants pour deux raisons : d’un côté, Medimmigrant veut diffuser ses informations de la meilleure manière possible, et de l’autre, elle aime faire appel à d’autres organisations pour acquérir de nouvelles connaissances.

- Entretien avec l’équipe ‘Assurabilité/Inscription’ de la CAAMI (Caisse d’Assurance-Maladie et Invalidité) ;
- Rencontre avec l’équipe du centre médical Athéna (centre de médecine général de dépannage) ;
- Entretien avec deux collaborateurs de la Porte d’Ulysse (centre d’accueil d’urgence pour migrant en transit situé à Haren) ;
- Entretien avec un collaborateur du SPF Sécurité sociale / DG Personnes handicapées, section de Bruxelles ;
- Lunch/réunion avec un nouveau collaborateur de l’asbl PICUM (International Platform for Undocumented Migrants) ;
- Rencontre avec des collaborateurs pour le projet ‘Born in Brussels’ (projet qui veut répondre aux besoins des femmes enceintes en situation précaire à Bruxelles) ;
- Rencontre de Boost, projet bruxellois qui veut apporter une réponse aux besoins des personnes souffrant de maladies chroniques pendant leur trajet de soins ;
- Entretien avec la direction et le service social de la Clinique Saint Jean ;
- Entretien et rencontre avec deux collaboratrices de l’asbl Culture et Santé autour du projet de fiches multilingues de Medimmigrant.

TRAVAIL POLITIQUE

- Entretien de Medimmigrant, Médecins du monde et Myria avec le service juridique et le Président par intérim du SPP Intégration Sociale sur la réforme de la loi de 2.04.1965 et ses conséquences sur l’accès à l’Aide Médicale Urgente ;
- Rencontre avec le chef de service du CPAS d’Anderlecht responsable du ‘Point Carré’ (centre d’accueil de nuit) ;
- Entretien avec l’INAMI sur le travail et la vision de Medimmigrant dans le cadre du soutien à la ligne 0,5 ;
- Avis sur la discrimination et les barrières d’accès aux soins de santé à l’attention du cabinet délivré à un médecin dans le cadre d’une rencontre politique ;

- Relecture d'un texte de 'MATREMI', projet d'aide aux toxicomanes, coordonné par l'Université de Gent (en collaboration avec l'Université Libre de Bruxelles) et les coupoles des organisations spécialisées dans l'aide aux toxicomanes en Belgique ;
- Réaction à l'actualisation du SPP IS 'document d'information sur les pièces justificatives médicales dans le cadre de la loi du 2 avril 1965', en partenariat avec des travailleurs de l'Agentschap Integratie en Inburgering et d'Atlas vzw ;
- Envoi de suggestions à Fedasil dans le cadre de l'actualisation du Vademecum sur l'accès aux soins de santé.

INFO AUX ETUDIANTS, AUX CHERCHEURS ET A LA PRESSE

- Entretien avec une chercheuse italienne travaillant pour le CEDEM (le Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations de l'université de Liège) sur l'évolution des politiques et pratiques concernant l'Aide Médicale Urgente pour les migrants en situation irrégulière, avec un accent particulier sur le citoyens de l'EU ayant la qualité de demandeur d'emploi ou économiquement non actifs ;
- Entretien avec deux étudiants infirmier/ère sur l'Aide Médicale Urgente pour personnes sans séjour légal et l'accès aux soins infirmiers ;
- Relecture d'un projet de présentation d'un pharmacien dans le cadre de conseils à des accompagnateurs volontaires auprès de personnes sans séjour légal ;
- Interview donnée à un stagiaire au sein du CAW Brussel sur la nouvelle loi sur les reconnaissances frauduleuses ;
- Conseils à un étudiant de la haute école d'Amsterdam dans le cadre d'une thèse sur l'arrêt Paposhvili ;
- Information délivrée à un médecin dans le cadre de la préparation d'un projet théâtral sur l'accès aux soins de santé et les droits du travail ;
- Information délivrée à un travailleur de la Plateforme Mineur en Exil dans le cadre d'une journée d'étude sur l'accès aux soins de santé des Mineurs Etrangers Non-Accompagnés (MENA) ;
- Informations délivrées à des étudiants en médecine de la VUB sur l'accès à la vaccination des personnes sans assurance-maladie ;
- Entretien avec une équipe engagée par le SAMUSOCIAL pour étudier les besoins des personnes sans-abris situées dans le quartier de la gare du Nord.

GROUPES DE TRAVAIL/CONCERTATIONS

La plupart des groupes de travail/moments de concertation ci-dessous existent depuis plusieurs années. Nous recevons beaucoup d'informations d'autres services et organisations et nous leur en donnons aussi beaucoup.

GRUPE DE TRAVAIL 'GEZONDHEID'

Les membres sont des collaborateurs de l'Agentschap Integratie en Inburgering et d'Atlas integratie en inburgering Antwerpen. Le groupe s'est réuni 5 fois et a eu des échanges par email. Nous discutons de thèmes d'actualité. Par exemple, nous avons apporté une contribution commune au document informatif *Justificatifs médicaux* du SPP Intégration sociale. Nous avons échangé des informations avec un collaborateur du CIRÉ (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers) lors d'une réunion de travail consacrée spécifiquement aux problèmes et bonnes pratiques en matière de soins de santé des personnes ayant demandé une protection internationale.

COMITE CONSULTATIF 'SOINS A DOMICILE' DE LA COCOM

Medimmigrant siège au comité consultatif 'Soins à domicile' de la Commission communautaire commune (COCOM) au nom des 'usagers'. Le comité consultatif émet un avis sur la reconnaissance des services de soins à domicile et parfois aussi sur d'autres thèmes. En 2019, nous avons assisté à deux réunions.

GRUPE DE TRAVAIL 'JURISPRUDENCE' DE L'ATELIER DES DROITS SOCIAUX

Ce groupe réunit des avocats de la section 'Aide sociale' du barreau de Bruxelles et des juristes ou travailleurs sociojuridiques. Ces réunions visent à échanger expériences et jurisprudences. Elles ont lieu au BAJ (Bureau d'Aide Juridique) ou dans les bureaux de l'Atelier des droits sociaux. En 2019, nous avons assisté à deux réunions.

REUNION DE CONTACT 'PROTECTION INTERNATIONALE'

Tous les mois, Myria organise une réunion de contact avec les représentants d'organes publics, d'ONG et d'organisations internationales travaillant dans le domaine de la protection internationale. En 2019, nous avons pu être 3 fois présents.

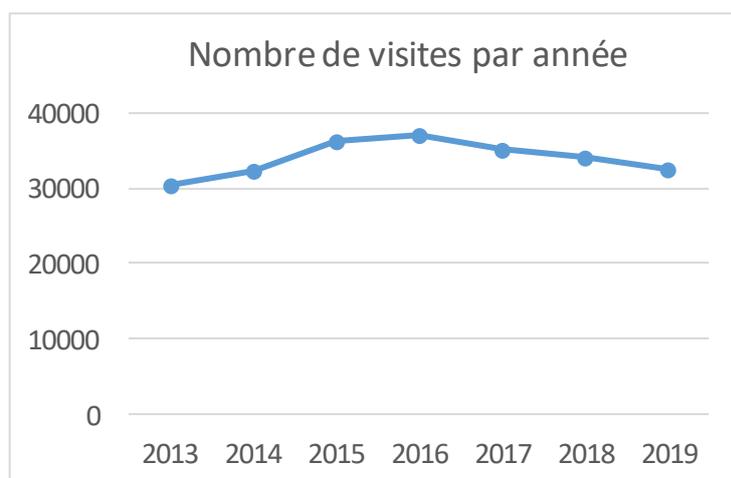
'JURIDISCHE WERKGROEP' DE L'AGENTSCHAP INTEGRATIE EN INBURGERING

Depuis l'automne 2019, Medimmigrant a réintégré le groupe de travail juridique de l'Agentschap Integratie en Inburgering. Nous y avons assisté à deux reprises. Le groupe de travail traite souvent de thèmes directement ou indirectement liés à la santé.

SITE INTERNET

L'année 2019 a été marquée par le lancement du nouveau site web le 24 juin 2019. Nous nous adaptons ainsi aux dernières technologies. Le nouveau site est désormais 'responsive' et donc accessible à partir d'un smartphone ou d'une tablette. N'hésitez pas à aller jeter un œil sur www.medimmigrant.be !

D'après les statistiques de Google Analytics, nous constatons ce qui suit :



En 2019, nous avons eu 32 507 visites. Ce chiffre très élevé est cependant légèrement en baisse (- 5 %) par rapport au nombre de visites sur notre site web l'année d'avant.

Nous constatons une augmentation des visites en novembre, qui doublent presque pendant ce mois. Cela est sans doute dû à l'envoi de notre flash-info en novembre, où nous avons présenté l'actualisation de nos fiches sur la réglementation en

matière de séjour et de soins de santé.

Le nombre de visiteurs pour l'année 2019 s'établit à 23 409. Ce chiffre est élevé, mais il représente aussi une légère diminution par rapport à l'année passée.

Sur le graphique ci-contre, on constate que 16,1 % des visiteurs sont revenus plusieurs fois sur le site web (*returning visitor*). C'est un peu plus que l'année passée. Nous pouvons en déduire qu'un nombre important de visiteurs connaissent et consultent notre site web dans un but précis.



L'analyse des données statistiques de 'SPIP', notre système de publication pour notre site web, nous apprend qu'environ 67 % des personnes se sont dirigées vers la version française du site, contre 32 % vers la version néerlandaise (chiffres du 24 juin 2019 à janvier 2020).

En examinant de manière plus détaillée les informations dans Google Analytics, on peut voir que 48,2 % des personnes sont francophones, 25 % néerlandophones et 17,4 % anglophones (ou personnes surfant régulièrement sur des sites en anglais). Les 10 % restants sont principalement des visiteurs roumains, espagnols, russes et germanophones.

Nous savons aussi que 83 % des personnes ont consulté notre site web depuis la Belgique. Sur ces 83 %, près de la moitié (49 %) sont situés dans la Région de Bruxelles-Capitale. C'est plus que l'année dernière.

Sur ces personnes, 35% se trouvent sur le territoire de la Bruxelles-Ville. Le top 5 de la Région bruxelloise s'établit comme suit : Bruxelles-Ville, Schaerbeek, Anderlecht, Molenbeek et Ixelles. Ce quinté est comparable à celui de l'année passée.

FICHES MULTILINGUES

Medimmigrant dispose de 11 dossiers thématiques qu'elle envoie sur demande ou distribue lors des formations. Comme indiqué dans le rapport annuel précédent, en structurant le site web, nous avons décidé de repenser aussi les dépliants. À partir de 2020, ils se présenteront sous la forme d'une fiche pouvant être facilement téléchargée du site web et imprimée. Nous diffuserons ces fiches en plusieurs langues. En 2019, nous avons reçu les conseils d'une agence de communication et demandé à deux associations qui travaillent avec des personnes dans la pauvreté de réagir au contenu. Les nouvelles fiches seront annoncées au printemps 2020 dans une lettre d'information.

<https://medimmigrant.be/fr/publications/fiches-multilingues-a-destination-des-migrants>

FICHES INFORMATIVES. 'DOCUMENTS DE SEJOUR ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS MEDICAUX'

En 2019, nous avons actualisé les fiches informatives et nous les avons envoyées le 18 novembre aux abonnés de notre lettre d'information.

<https://medimmigrant.be/fr/publications/fiches-infos-documents-de-sejour-et-prise-en-charge-des-frais-medicaux>

LIVRETS 'LE SYSTEME DES SOINS DE SANTE EN BELGIQUE : BON A SAVOIR'

Ce livret contient, en quatre langues différentes (français/néerlandais + anglais, espagnol, arabe et russe), un résumé des principaux thèmes que nous abordons dans nos dépliants/fiches multilingues et des cartes situant les 19 CPAS bruxellois. Le livret papier est en rupture de stock mais on peut encore en trouver la version PDF sur le site web.

<https://medimmigrant.be/fr/publications/livrets-le-systeme-des-soins-de-sante-en-belgique-bon-a-savoir>

En 2019, nous avons repris l'habitude d'envoyer une lettre d'information. La première annonçait le nouveau site web et demandait aux abonnés de s'inscrire à la lettre d'information conformément à la nouvelle réglementation relative au respect de la vie privée. La deuxième comprenait l'actualisation de l'outil de travail : Fiches informatives. 'Documents de séjour et prise en charge des frais médicaux'. Nous avons l'intention d'envoyer une lettre d'information ou un flash-info trois fois par an.

ACCOMPAGNEMENT

Bien que Medimmigrant ne considère pas cela comme l'une de ses missions essentielles, en 2019, nous avons jugé utile d'accompagner nous-mêmes quelques personnes dans certains services spécifiques. Nous avons profité de l'occasion pour faire connaissance avec cette personne ou ce service et nous présenter.

- chez un avocat pour un refus d'accès aux soins de santé ;
- chez un avocat pour une question d'aide sociale ;
- au tribunal du travail et chez un avocat pour un dossier d'aide financière ;
- au CPAS de Molenbeek avec une personne souffrant des dents ;
- à la maison communale de Schaerbeek dans le cadre d'une demande de regroupement familial ;
- chez un avocat pour introduire une demande de régularisation pour raisons médicales ;
- au CAW pour lui laisser prendre le relais dans le suivi d'une personne.

AUTRES ACTIVITES

En 2019, Medimmigrant a effectué le suivi d'une série d'autres activités relevant du fonctionnement administratif de l'asbl :

- organisation de l'assemblée générale pour l'année 2018 ;
- présence à la réunion annuelle des locataires ;
- séance d'information à la Cocom sur les futurs subsides de projets ;
- entretien avec Welzijnszorg sur les futurs subsides de projets ;
- entretien de suivi annuel avec la VGC ;
- entretien avec le responsable de la machine Xerox ;
- sélection des documents à verser aux archives ;
- réunion avec l'informaticien chargé du nouveau site ;
- suivi administratif concernant la réglementation relative aux *Bénéficiaires Effectifs* ;
- entretiens d'embauche en vue de remplacement d'un collaborateur.

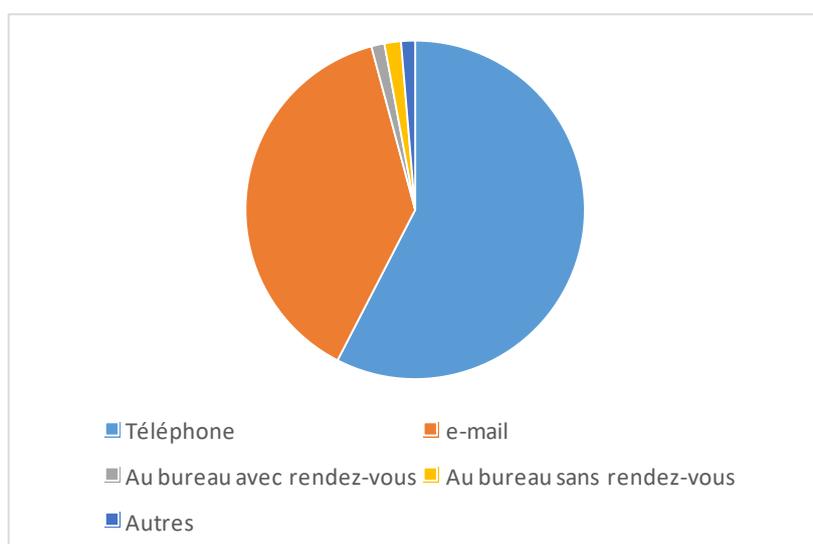
4. QUELQUES CHIFFRES SUR LES QUESTIONS ADRESSEES A MEDIMMIGRANT

NOMBRE DE DEMANDE

Chaque année, nous traitons environ 1 200 demandes, soit une centaine par mois en moyenne.

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1.098	1.154	1.091	1.143	1.211	1.293	1.273	1.183	1267

MOYENS DE CONTACT



On ne constate aucune différence par rapport à 2018 pour ce qui est du mode de contact en 2019. On nous a surtout joints par téléphone (58 %), puis par e-mail (38 %). Le nombre de personnes venues sur place sans rendez-vous est resté limité (2 %).

QUI SONT LES DEMANDEURS

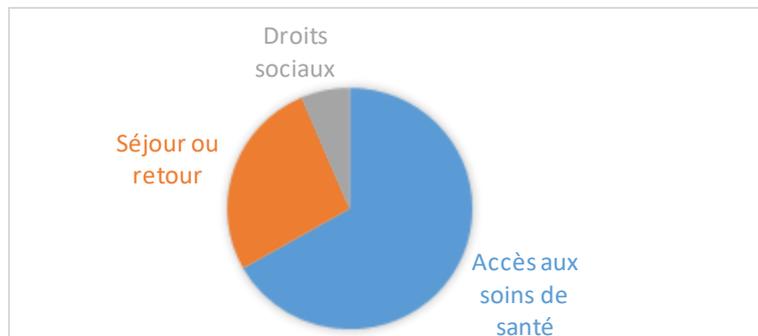
Les chiffres relatifs au profil des demandeurs sont stables depuis des années, avec parfois de petites différences. On constate que l'intéressé nous a contactés lui-même à 129 reprises, et dans 117 cas, c'est la famille de l'intéressé qui a pris cette initiative. Les catégories 'intéressés, famille et entourage' constituent ensemble 40,5 % des personnes qui nous ont contactés. Les 59,5 % restants sont des personnes de secteurs divers qui nous ont contactés pour des raisons professionnelles.

Cette année, nous observons une légère augmentation des demandes émanant de centres d'accueil tels que le Samu Social et une diminution des demandes d'organisations médicales telles que Sensoa ou les centres de planning familial. Le nombre de demandes provenant du groupe des prestataires de soins et des CPAS reste stable.

Catégorie	Nombre					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
La personne et son entourage						
La personne concernée	226	227	244	136	154	129
Famille	*	*	*	172	136	117
Connaissance, voisin ou autre personne privée	66	79	72	85	62	78
Total	292	306	316	393	352	324
Les professionnels						
Organisations socio-juridiques/ONG	134	137	159	163	141	148
Prestataires de soins	68	85	94	89	96	99
<i>Hôpital</i>	*	*	*	*	(49)	(47)
<i>Hors hôpital (MM, médecin généraliste...</i>	*	*	*	*	(47)	(52)
Service public (fédéral, provincial, communal)	17	25	32	32	30	35
Barreau (avocat, maison de justice, BAJ)	22	22	34	30	38	32
CPAS	20	23	23	21	27	28
Aide à la jeunesse (SAJ, centre d'accueil de MENA)	6	10	17	15	24	17
Centres d'accueil aux sans-abris	3	13	6	9	8	16
Centres d'accueil des primo-arrivants (intégration)	9	7	11	27	14	15
Enseignement et instituts de formation	14	22	8	16	13	14
K&G, ONE	11	12	22	20	15	14
Etudiant(e)	21	12	17	14	10	8
Organisations médicales (sensoa, centres de planning familial...)	9	31	18	15	18	7
Centres de santé mentale	3	2	6	3	3	5
Fedasil + centres d'accueil	7	9	5	6	10	4
Mutualité/CAAMI	4	5	3	2	4	4
Divers (presse, syndicat, comm. religieuse, interprètes, partis politiques)	3	9	7	2	5	16
Autres	8	5	9	1	7	14
Total	359	429	471	465	463	476
Inconnu	41	27	37	35	26	32
Total	692	762	824	850	841	832

5. QUE SAVONS-NOUS DES PERSONNES CONCERNEES

TYPE DE DEMANDES



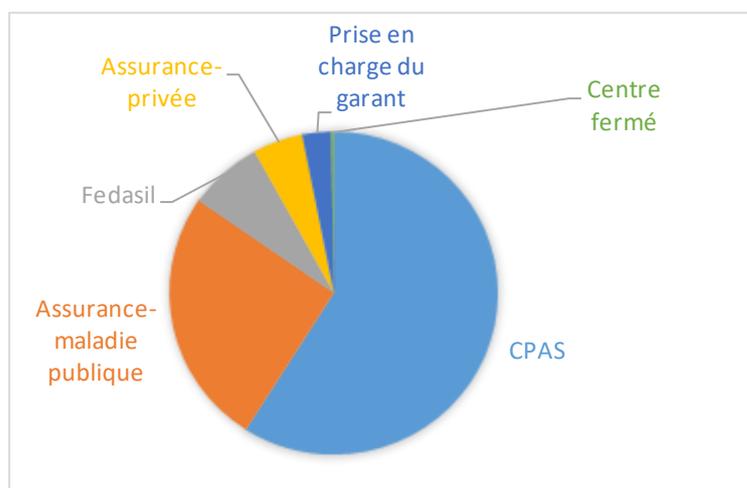
Il ressort de ce tableau que 67 % des demandes portent sur le thème des soins de santé. Il y a donc une augmentation par rapport à l'année passée (+ 6 %). Vingt-sept pour cent des demandes concernent le séjour ou le retour avec un problème médical et 6 % les droits sociaux.

Vous trouverez ci-dessous de plus amples détails sur le contenu des demandes sur les trois thèmes qui ont été traitées.

ACCES AUX SOINS DE SANTE

Le tableau à la page suivante et le diagramme ci-dessous illustrent les thèmes traités dans le cadre du thème 'Accès aux soins de santé'.

On constate que les demandes concernant l'intervention du CPAS forment, comme les années précédentes, la majeure partie des demandes. Viennent ensuite les demandes concernant l'assurance-maladie publique, puis l'accès aux soins de Fedasil et ses partenaires. Ensemble, ces trois thèmes représentent 92 % des demandes traitées sur l'accès aux soins de santé. Les demandes restantes portent par exemple sur l'assurance privée ou le garant.



En considérant de plus près le tableau figurant sur la page suivante, on note par exemple que les demandes sur la procédure d'aide médicale urgente pour personnes en séjour illégal représentent 32 % des demandes sur l'accès aux soins de santé. Les autres demandes sur l'intervention des CPAS concernent principalement les demandes posées pour ou par des personnes en possession d'un titre de séjour (comme les personnes munies d'une attestation d'immatriculation ayant engagé la procédure de l'article 9 *ter* ou les demandeurs d'asile séjournant dans une ILA, initiative locale d'accueil).

On observe aussi que le nombre de demandes sur l'assurance-maladie publique en Belgique reste élevé (163 demandes).

Quant à l'intervention médicale de Fedasil, la plupart des demandes ont trait aux personnes ayant demandé une protection internationale et portant le code 207 'no show', c'est-à-dire qui ne résident pas dans un centre d'accueil. Nous constatons en effet sur le terrain que la procédure suivie par ces personnes est complexe et qu'elle ne se déroule pas toujours sans heurts.

	2019		2019
CPAS	500	Assurance-privée	42
AMU	406	Assurance-voyage	19
Aide sociale (médicale)	59	Assurance-santé	18
Demandeurs d'asile	10	Assurance accident de travail	1
Autre	25	Andere	4
Assurance-maladie publique	217	Prise en charge du garant	24
En Belgique	163	Info	20
En Europe	42	Prise en charge	2
Hors Europe	8	Garant insolvable/disparu	1
Autre	4	Autre	1
Fedasil	62	Centres fermés	2
No-show	33	Centres fermés	1
Centre Fedasil	7	Autre	1
Centre inconnu	4		
Centres partenaires	3		
Autre	15		

SEJOUR OU RETOUR

Le nombre de demandes sur la procédure de demande d'une autorisation de séjour pour raisons médicales a baissé, tandis que le nombre de demandes sur la base de données médicales (qui contient des informations spécifiques sur l'accessibilité des soins de santé dans le pays d'origine) a augmenté. Cela est sans doute dû à une autre manière d'enregistrer les données. Les demandes d'informations sur notre base de données médicales concernent souvent des personnes ayant introduit une demande au titre de l'article 9 *ter*.

Un examen plus détaillé fait apparaître une augmentation des demandes concernant le visa pour raisons médicales, le prolongement du séjour pour raisons médicales ou la régularisation au titre de l'article 9 *bis*. Lorsque nous traitons ce dernier type de demandes, l'accent est mis sur le lien avec un problème médical, par exemple un handicap.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Autorisation de séjour pour raisons médicales (9ter)	172	106	127	160	210	201	148
Base de données médicales	28	15		13	5	6	22
Visa pour raisons médicales	47	26	26	31	81	55	65
Regroupement familial	36	16	23	39	29	34	25
Prolongation de séjour	17	6	22	16	20	14	21
Procédure UE	14	4	13	6	10	9	13
Retour volontaire	15	11	9	9	2	8	8
Régularisation 9bis	6	5	6	4	3	1	8
Séjour touristique	7	7	7	7	10	7	6
Procédure d'asile	10	6	8	11	5	9	3
Retour forcé	1	3	3	4	8	3	2
Autre	30	6	26	18	11	10	19
Total	383	211	276	318	394	357	340

DROITS SOCIAUX

	2019
Aide du CPAS	38
Force majeure médicale	28
Abdida	1
Autre	9
Sécurité sociale	26
Handicap	14
Congé maladie/invalidité	5
Accident de travail	3
Allocations familiales	2
Autre	2
Aide matérielle	17
Fedasil	10
Accueil de nuit	3
Centre d'accueil spécifiques	1
Autre	3

Pour l'année 2019, on constate une baisse des demandes sur le thème des droits sociaux. Cela est sans doute dû à une modification de notre système d'enregistrement. Nous avons ajouté quelques possibilités comme 'le demandeur demande des informations générales sur le système de soins de santé' ou 'cherche un prestataire de soins spécifique' ou 'se plaint de la qualité des soins prodigués'... Ces possibilités n'ont malheureusement pas pu être dénombrées cette année via le système d'enregistrement et ne sont donc pas reprises dans le tableau ci-contre.

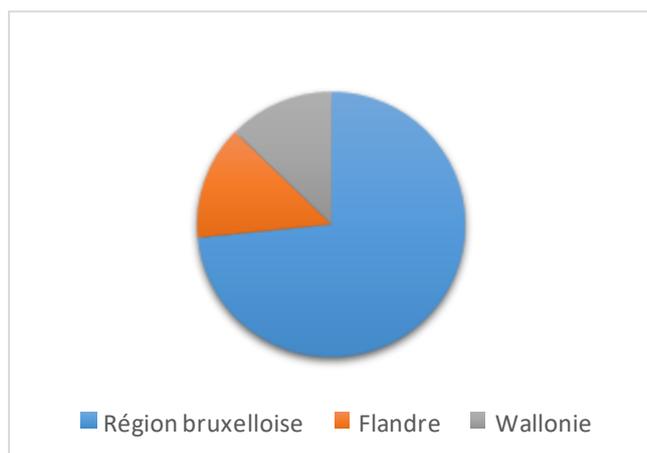
DEMANDES NON-MEDICALES

Parfois, nous avons aussi reçu des ‘demandes non médicales’. Nous transférons généralement ces demandes à des organisations plus spécialisées. Il nous est toutefois arrivé de les traiter aussi, par exemple lorsque la situation était déjà connue ou qu’elle était quand même liée à la situation médicale.

En 2019, nous avons ainsi reçu 77 ‘demandes non médicales » portant essentiellement sur le droit de séjour en général, le logement, le droit de travailler...

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES ET LIEU DE SEJOUR

LIEU DE SEJOUR EN BELGIQUE



Si l’on fait abstraction des personnes dont le lieu de résidence est inconnu, on constate que 73 % des personnes résident sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (c’est 3 % de plus qu’en 2018), 14 % en Flandre et 13 % en Wallonie.

Nous savons que sur les 14 % des personnes en Flandre, 61 % vivent dans la province de Brabant flamand.

Si l’on considère les chiffres dans la Région de Bruxelles-Capitale, on observe une forte augmentation des intéressés qui habitent à

Bruxelles. Cela est dû à l’enregistrement des personnes résidant dans un centre d’accueil à Haren, une entité de Bruxelles-Ville, pour lequel nous sommes intervenus financièrement, notamment pour des médicaments.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bruxelles par commune	209	250	198	216	217	237	207	283
Bruxelles-Ville (1000, 1020, 1120, 1130)	68	77	51	59	60	83	61	146
Schaerbeek	34	41	30	34	33	50	36	30
Anderlecht	21	28	26	28	27	29	23	17
Molenbeek-Saint-Jean	13	20	23	12	31	15	16	15
Saint-Gilles	9	9	9	14	11	10	13	13
Ixelles	15	11	11	16	8	10	6	8

Jette	8	14	6	5	3	6	5	8
Etterbeek	0	2	3	2	5	2	6	7
Woluwe-Saint-Lambert	1	2	4	1	6	5	4	6
Evere	3	7	2	6	3	5	1	6
Saint-Josse-ten-Noode	12	11	14	15	11	7	6	5
Forest	8	10	8	8	9	5	10	5
Ganshoren	2	2	1	3	1	1	5	4
Uccle	8	4	0	7	7	2	4	4
Woluwe-Saint-Pierre	2	4	4	2	0	3	6	3
Koekelberg	3	3	3	3	1	1	0	3
Auderghem	1	0	1	0	0	1	1	2
Berchem-Sainte-Agathe	1	3	2	2	1	2	3	1
Watermael-Boitsfort	0	2	1	0	0	0	1	0
Région de Bruxelles-Capitale (mais commune inconnue)	95	117	97	152	236	161	137	167
Bruxelles total	304	367	296	369	453	398	344	450
Flandre	42	48	39	66	90	57	77	85
Wallonie	66	65	51	39	76	74	69	78
Inconnu	(255)	(77)	(248)	(178)	(150)	(265)	(293)	(308)
Total	667	610	633	651	769	794	783	921

Les statistiques nous apprennent aussi que 18 intéressés pour lesquels on nous a contactés sont sans domicile fixe (= pas de logement propre et stable) et que 142 sont sans-abri (c'est-à-dire qu'ils vivent en rue ou dans un centre d'accueil). Ces deux catégories représentent ensemble 17 % du nombre total d'intéressés.

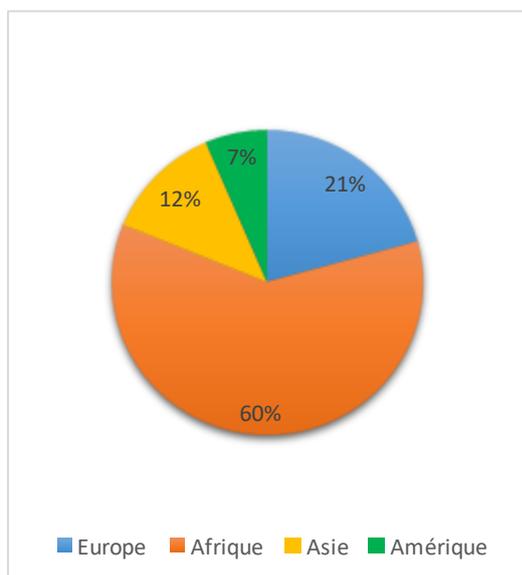
LIEU DE SEJOUR A L'ETRANGER

Nous remarquons une nette augmentation du nombre de demandes concernant des personnes séjournant à l'étranger. Ces demandes portent généralement sur le visa médical et émanent d'amis ou de membres de la famille habitant en Belgique.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique	22	30	21	24	36	33	38
Europe (UE et pays limitrophes)	19	14	10	11	16	11	22
Asie et Moyen-Orient	6	5	3	7	5	7	8
Amérique	5	2	2	2	3	5	5
Inconnu	1	2	12	1	2	1	1
Total	53	53	48	45	62	57	74

PAYS D'ORIGINE

Nous avons reçu des demandes de personnes originaires de 77 pays différents : 32 pays du continent africain, 13 d'Asie, 23 du continent européen et 9 du continent américain.



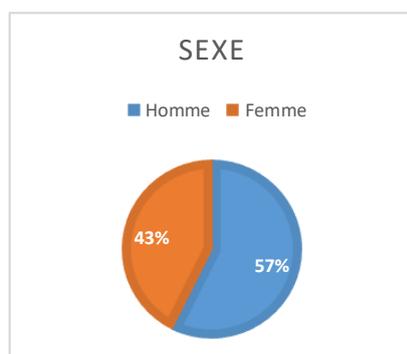
Les pays pour lesquels nous avons été contactés le plus souvent se situent en Afrique : le Maroc (56), le Congo (23), le Soudan (22), l'Érythrée (19) et l'Algérie (17).

Par rapport à 2018, nous avons été contactés beaucoup plus, en 2019, pour des personnes originaires du continent africain. Cela est sans doute dû à nos contacts avec les personnes travaillant à la Porte d'Ulysse, qui accueille de nombreux Érythréens et Soudanais.

EUROPE		77	AFRIQUE		224
Union Européenne		45	Afrique du Nord		84
	Roumanie	10		Maroc	56
	Bulgarie	6		Algérie	17
	France	6		Tunisie	6
	Italie	6		Egypte	4
	Pologne	5		Lybie	1
	Espagne	5	Afrique de l'Ouest		34
	Portugal	3		Guinée	10
	Belgique	2		Sénégal	7
	Autres (Grèce, Hongrie, P.-B., Slov.)	4		Mali	3
Hors Union Européenne		32		Burkina-Faso	2
	Albanie	8		Côte d'Ivoire	2
	Ukraine	5		Niger	2
	Géorgie	4		Nigeria	2
	Moldavie	4		Gambie	2
	Arménie	2	Autres (Bénin, Ghana, Mauritanie, Togo)		4
	Bosnie-Herzégovine	2	Afrique centrale		51
	Kosovo	2		RD Congo	23
	Serbie	2		Cameroun	10
	Autres (Macédoine du N., Russie, Turquie)	3		Tchad	5
ASIE (Moyen-orient compris)		46		Burundi	4

Syrie	14	Rwanda	3
Yémen	7	Gabon	3
Afghanistan	5	Rép. centre africaine	2
Chine	4	Angola	1
Irak	3	Afrique de l'Est	51
Iran	3	Soudan	22
Liban	3	Erythrée	19
Philippines	2	Ethiopie	7
Autres (Palest., Inde, Pak., Vietn., Koweït)	5	Somalie	3
AMERIQUE	24	Afrique du Sud	4
Amérique du Sud	20	Zambie	2
Brésil	9	Autres (île Maurice, Zimbabwe)	2
Pérou	4		
Equateur	3	Inconnu	2
Colombie	2		
Autres (Paraguay et Vénézuëla)	2		
Amérique centrale	4		
Cuba	2		
Autres (D.R., Jamaïque)	2		

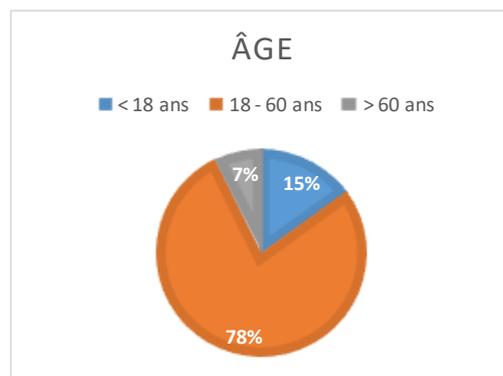
ÂGE ET SEXE



Pour ce qui est du sexe, nous constatons une augmentation du nombre d'inconnus (voir tableau) et du nombre d'intéressés masculins. Depuis 2015, une baisse des demandes concernant les femmes est observée. Cette année-là, les demandes formulées par ou pour des femmes avec un problème médical s'élevaient à 56 %, contre 55 % en 2016, 52 % en 2017, 50 % en 2018 et 43 % en 2019.

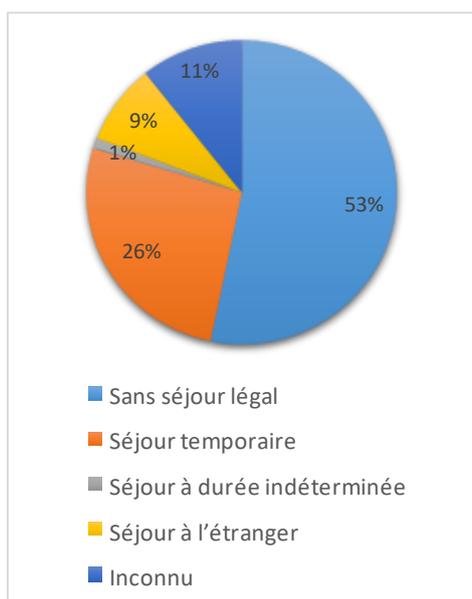
Sexe	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Homme	282	288	282	348	349	414	446
Femme	265	271	310	355	332	340	332
(Inconnu)	(116)	(127)	(107)	(122)	(174)	(86)	(143)
Total	663	686	699	825	855	840	921

Aucune différence notable par rapport à l'année passée n'est à relever concernant les classes d'âge. Tout au plus constate-t-on une légère diminution du nombre de demandes pour les plus de 60 ans.



Âge	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
0 – 18 ans	68	58	81	98	109	110	116
18 – 60 ans	235	241	363	530	573	601	604
+ 60 ans	53	50	48	71	71	68	56
(inconnu)	307	(337)	(207)	(126)	(102)	(61)	(145)
Total	663	686	699	825	855	840	921

STATUT DE SEJOUR

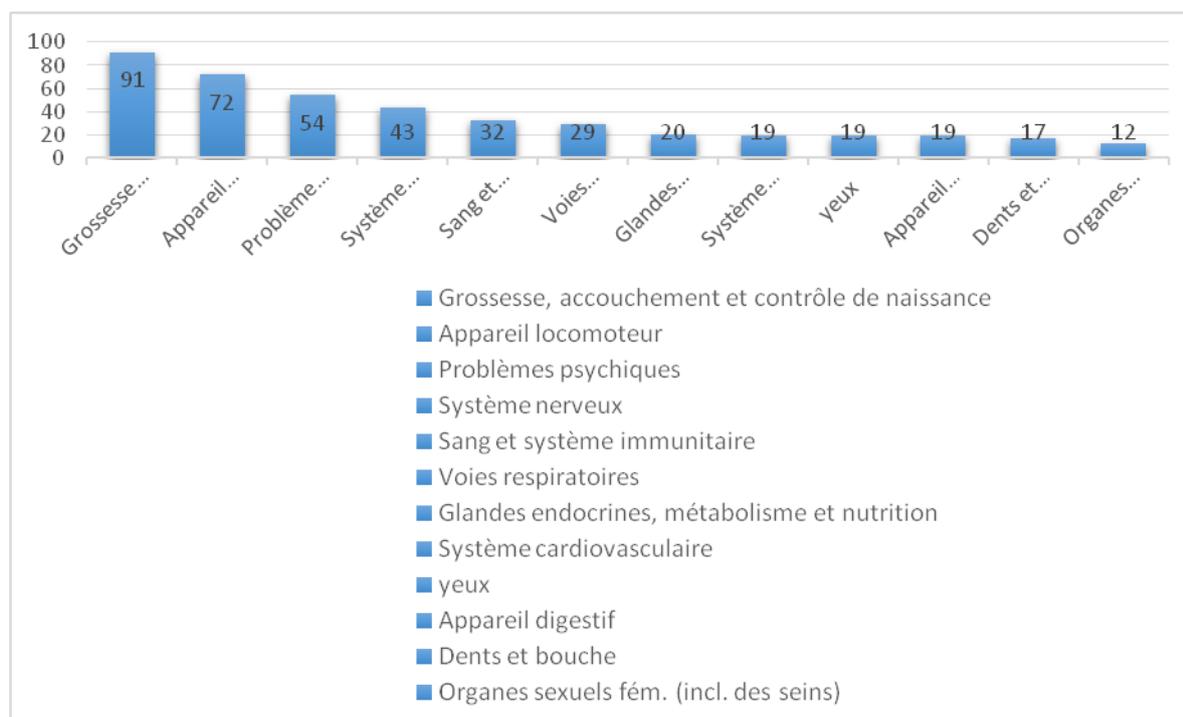


Après une diminution du nombre de demandes concernant spécifiquement les personnes en séjour illégal en 2017, nous constatons depuis une nouvelle hausse (voir tableau). Si on ne tient pas compte du nombre de personnes dont le statut de séjour est inconnu, les personnes sans séjour légal sont les personnes pour lesquelles nous avons été le plus contactés (60%).

	2015	2016	2017	2018	2019
Sans séjour légal	335	372	326	391	463
Séjour temporaire	151	222	231	214	229
Séjour à durée indéterminée	23	14	18	19	10
Inconnu	38	44	75	89	93
Séjour à l'étranger	48	45	62	57	74
(pas enregistré)	(104)	(128)	(143)	(70)	(52)
Total	699	825	855	840	921

THEMATIQUE MEDICALE

Le graphique ci-dessous donne une idée des problèmes médicaux pour lesquels Medimmigrant a été le plus souvent contacté. En 2019 aussi, nous avons surtout enregistré des demandes sur la grossesse, puis un problème à l'appareil moteur (douleurs aux jambes, bras, pieds, mains), ainsi que de nombreuses questions sur une thématique psychique. Par ailleurs, nous avons noté le nombre de demandes pour certaines maladies spécifiques. Il apparaît que nous avons été contactés 63 fois pour quelqu'un atteint de cancer, 15 fois pour le sida, 6 fois pour la tuberculose et 6 fois pour l'hépatite.



INTERVENTION DU FONDS MEDICAL

INTERVENTION POUR LES PERSONNES HEBERGEES A LA 'PORTE D'ULYSSE'

En janvier 2019, nous avons eu une demande de l'ancien responsable de la Porte d'Ulysse, où des trans migrants sont accueillis, pour intervenir dans les frais de médicaments de ces personnes. Il y avait surtout un problème avec le paiement des médicaments prescrits par le service des urgences de l'hôpital où ces personnes avaient été envoyées. Il s'agit donc de personnes pour lesquelles la procédure d'AMU via le CPAS n'avait pas (encore) été ouverte ou qui n'y auront pas recours parce qu'elles redoutent les contacts avec une instance officielle. Le conseil d'administration a ensuite décidé que Medimmigrant pouvait prendre en charge temporairement ces frais de médicaments sous certaines conditions, jusqu'à ce qu'une solution plus durable soit trouvée.

Au total, Medimmigrant a payé en 2019 les frais de médicaments de 179 personnes, pour 423 médicaments et un total de 5 451 euros. Ce montant provient – à l'exception de la première facture –

d'un poste spécifique prévu dans le bilan de l'asbl au cas où le subside alloué par la VGC pour les interventions « régulières » (voir infra) serait insuffisant.

INTERVENTION DU FONDS MEDICAL 'REGULIER'

'95	'97	'99	'01	'03	'05	'06	'09	'11	'13	'15	'16	'17	'18	'19
37	229	319	93	39	22	16	29	25	32	55	39	33	29	40

Nous avons marqué notre accord à 40 reprises pour une intervention du fonds médical en faveur de 26 personnes différentes :

- 6 fois pour un spécialiste (dentiste, gynécologue...);
- 9 fois pour un généraliste ;
- 25 fois pour un pharmacien.

Comme les années précédentes, les interventions dans les frais de médicaments sont les plus importantes. Nous n'avons pas vraiment d'explication pour l'augmentation du nombre d'interventions. Bien que les interventions en faveur des transmigrants de la Porte d'Ulysse ne soient pas comptabilisées ici, l'augmentation est sans doute due à une plus grande notoriété de ce fonds auprès d'organisations et d'accompagnateurs des transmigrants.

6. L'ASBL MEDIMMIGRANT

SOUTIEN FINANCIER

Le 31 janvier 2019, le collège de la VGC a octroyé, sur proposition du membre du collège chargé de la santé, un enveloppe-subsidie de 103.219 euros pour le fonctionnement général pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ainsi qu'un subsidie de fonctionnement de 2.000 euros pour le fonds médical, payable sur facture, pour la même période.

Le collège réuni de la Commission communautaire commune a décidé le 4 avril 2019 d'octroyer un subsidie de 88.000 euros pour le fonctionnement général de l'asbl Medimmigrant pour l'année 2019.

Le 16 mai 2019, le gouvernement bruxellois a décidé, dans le cadre du plan bruxellois de sécurité et de prévention, d'attribuer un subsidie de projet de 20.000 euros au projet 'Soutien juridique aux personnes en séjour illégal en rapport avec l'accès aux soins de santé'.

Medimmigrant remercie de tout cœur la Commission communautaire flamande (VGC), la Commission communautaire commune et le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de leur soutien financier et leur confiance. Grâce à ces moyens budgétaires, Medimmigrant peut continuer à travailler avec des effectifs optimaux de 2,5 ETP.

MEMBRES DU PERSONNEL ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DU PERSONNEL

- Veerle Evenepoel, en service depuis le 1^{er} mars 2001, coordinatrice depuis le 1^{er} décembre 2008 (80%) ;
- Stéphanie Jassogne, collaboratrice en service depuis le 11 février 2010 (70 %) ;
- Lynn Molderez, collaboratrice en service du 9 janvier 2017 au 24 mai 2019 (60%) ;
- Katrijn Vanhees, collaboratrice en service depuis le 19 août 2019 (100%).

Les collaborateurs se sont réunis entre eux à huit reprises concernant le fonctionnement quotidien ou plus spécifiquement sur le nouveau site web.

Fin 2018 et début 2019, nous avons pu compter sur l'aide et l'agréable collaboration d'un stagiaire de la haute école Artevelde, orientation travail social, option droit des étrangers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration soutient et dirige l'asbl. Il s'est réuni aux dates suivantes : 14 février, 21 mars, 6 juin et 3 octobre.

Au printemps 2019, Piet Janssen a annoncé qu'il démissionnait de son poste de président du conseil d'administration pour des raisons familiales. Louis Ferrant, membre du conseil d'administration, a été

élu à l'unanimité pour le remplacer. La nomination de Louis Ferrant a été entérinée par l'assemblée générale du 21 mars 2019.

Le conseil d'administration se compose actuellement des membres suivants :

- Louis Ferrant - président
- Marie-Paule Moreau – vice-présidente
- Liesbeth Daems
- Elena Garcia
- Katleen Goris
- Sebastiano Guzzone
- Fancisca Rissland
- Berlinde Tillie
- Jozefien Vanhees

Asbl Medimmigrant - rue Gaucheret 164 - 1030 Bruxelles

